

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

**Décision n°2021-79 : Espace Germain Aubert \_ Location d'un local d'activités (stockage/logistique) \_ Bail commercial avec Société WKW France**

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans et, notamment, de signer les baux des occupants des biens de la Communauté dans la limite des tarifs fixés par le Conseil Communautaire,*

CONSIDERANT la vacance d'un local d'une surface de plateau de 4 696.72 m<sup>2</sup>, répartis en surface de stockage/logistique, au sein de l'Espace Germain Aubert, sis 17E rue de Tourville- 84600 VALREAS,

Vu les besoins exprimés du preneur, la Société WKW France, ayant son siège social ZA les Molières – Route de Richerenches - 84600 VALREAS, et représentée par Luis CHICA,

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** le bail commercial avec la Société WKW France, ayant son siège social ZA les Molières – Route de Richerenches - 84600 VALREAS, et représentée par Luis CHICA, pour un local d'une surface de plateau de 4 696.72 m<sup>2</sup>, répartis en surface de stockage/logistique, situé au sein de l'Espace Germain AUBERT, sis 17E rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes

**Article 2 : DE PRECISER** que les principales caractéristiques de ce bail sont les suivantes :

- Nature des locaux : d'un espace « stockage & expédition / entrées-sorties marchandises » et de locaux sociaux (vestiaires, sanitaires), d'une surface de 4 696.72 m<sup>2</sup>,
- Durée : Le bail sera consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 01/06/2021 pour se terminer au 31/05/2030.,
- Loyer : Le loyer hors charges est fixé à 1€/m<sup>2</sup>/mois.  
A la date de signature du bail, sur 4 696.72 m<sup>2</sup>, le loyer est de 4 696.72€/mois, soit 56 360.64€/an.  
Le loyer est payable en douze termes égaux. Ce loyer ne comprend nullement les charges inhérentes à la location. Ces charges seront assumées intégralement par le Preneur, qui reconnaît en faire son affaire personnelle,
- Le loyer sera révisable en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (I.L.C.) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).  
La valeur de l'indice de référence sera précisée dans le bail commercial signé lors de la signature du bail.
- Pour garantir l'exécution des obligations incombant au Preneur, celui-ci versera au Bailleur, au jour de l'entrée en jouissance sur les lieux, une somme d'un montant de 4 696.72 euros correspondant à un terme de loyer.

**Article 3 : DE SE CONFORMER** aux termes de du Bail commercial consenti entre les deux parties,

**Article 4 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 5 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 25 mai 2021

Le Président,  
Patrick ADRIEN

